

**ACTE DE CANDIDATURE
DÉLÉGUÉ OMS DE NANTES
MANDATURE 2025-2028**

FÉDÉRATION :

*Je soussigné Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nom :

Prénom :

Licencié au club de :

pour la saison à venir ([une photocopie de la licence 2024-2025 ou 2024 sera demandée ultérieurement](#))

sous le numéro de licence :

déclare faire acte de candidature à l'OMS de Nantes.

Renseignements complémentaires du candidat :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Fonction au sein de l'association :

Ce document doit parvenir à **Office Municipal du Sport de Nantes** :

par contact@oms-nantes.fr

ou 25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes.

ouvert du lundi au jeudi de 14 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

[au plus tard le lundi 2 septembre 2024.](#)

Fait à

le

Signature du/de la Candidat(e)

*Mettre une croix dans la case correspondante

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SUR LE RÔLE DES DÉLÉGUÉ(E)S

Les Délégué(e)s sont élus pour une durée de quatre années (2025-2028) par les représentant(e)s des associations sportives adhérentes à l'OMS.

Les Délégué(e)s représentent les associations sportives de leur fédération (et non uniquement leur club).

Les Délégué(e)s participent à la vie des groupes de travail.

Les Délégué(e)s assistent le secrétariat général en charge des Statuts-Règlements-Affiliations lors d'une nouvelle demande d'adhésion d'un club de leur fédération.

Les Délégué(e)s collectent auprès de leur fédération le nombre des licenciés des associations sportives.

De manière générale, les Délégué(e)s répondent à toutes les sollicitations de l'OMS liées aux associations sportives de leur fédération.

Les Délégué(e)s peuvent faire acte de candidature au Comité Directeur dans le collège de référence.